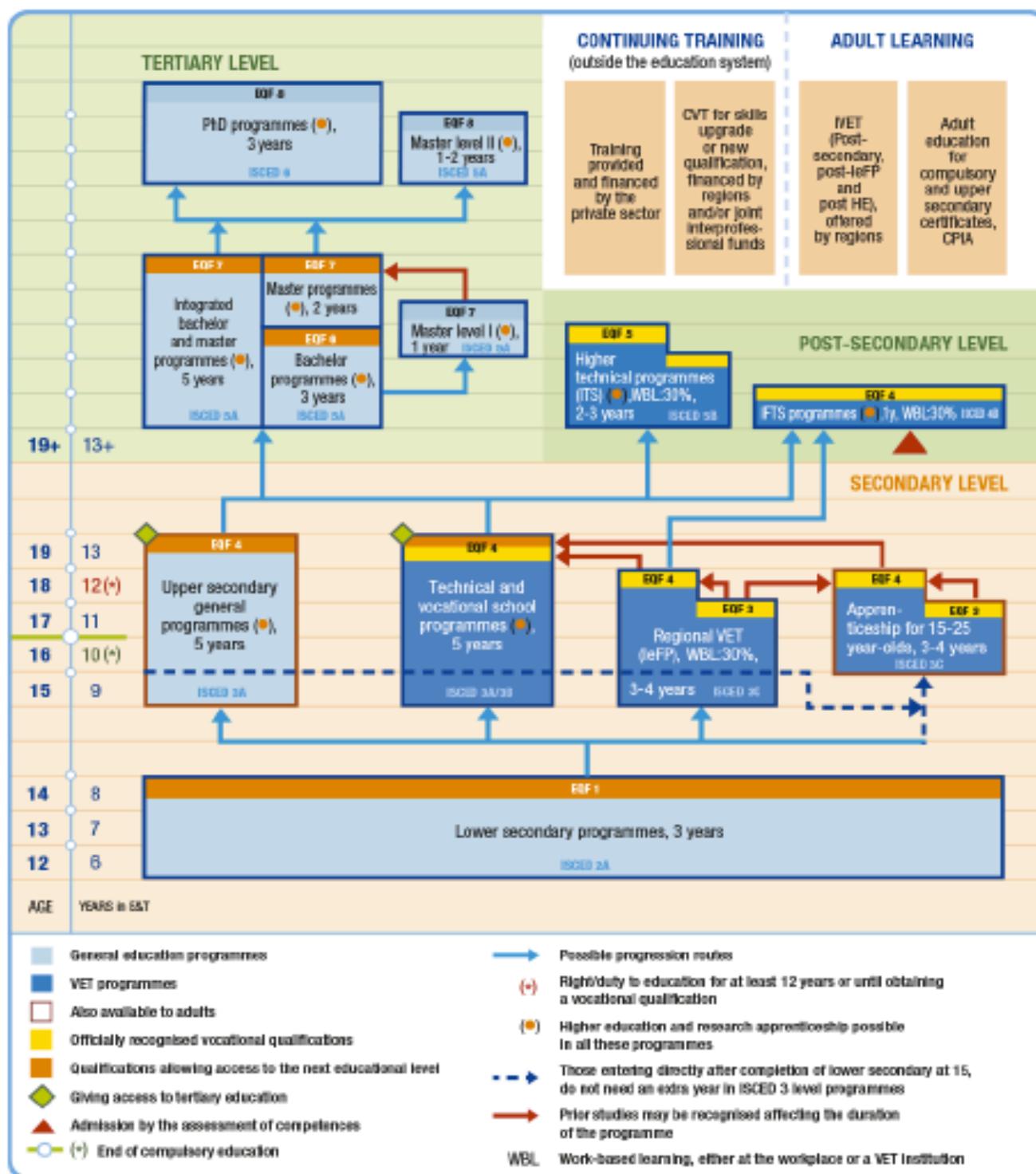


LE CONTEXTE DE LA FORMATION CONTINUE EN ITALIE

Présentation par Rita Festi, 22 février 2016



Source: Cedefop, in cooperation with ReferNet Italy.

Quelques données



A octobre 2015:

- Chômage: 11,5%
- Inactivité: 36,2%
- Chômage des jeunes (15-24 ans): **39,8%**
- ces 3 dernières années l'emploi des jeunes-adultes entre 34 et 49 ans a baissé de 4,4%
- Par contre a augmenté l'emploi de plus de 50 ans (+13,9% en 3 ans) >>> en considération surtout des réforme des retraites!

en 2014:

- NEET: 2,328 millions des jeunes entre 18-29 ans et 3,512 millions entre 15-34; 27% contre 16,5% moyenne en UE (MAIS c'est 20% au Nord et 35% au Sud)
- Décrochage scolaire (18-24 ans): 15% des jeunes qui ne concluent pas un parcours de 1^{er} ou 2^{ème} degré contre 11,1% en moyenne dans les 28 Pays membres et le 10% attendu entre 2020
- Formation tertiaire (30-34 ans): 23,9% contre 37,9% dans le 28 Pays de l'Union >>> différences importantes, +10%, entre femmes et hommes!
- 38,4% des jeunes diplômé trouve un emploi en 3 ans (le taux plus bas en Europe)
- Participation des adultes à la formation permanente: 8% (contre 10% en Europe)

Quelques éléments de base



- Droits/devoir à l'éducation/formation: 12 années jusqu'à 18 ans.
- Plusieurs ACTEURS qui interviennent dans l'éducation et la formation: la réforme de la Constitution du 2001 a donné une physionomie plus fédéraliste à l'Etat MAIS décrit des compétences exclusives et d'autres « concurrentes » de l'Etat ou des autonomies (ex. la formation professionnelle aux Régions)

MAIS

Une époque des Réformes

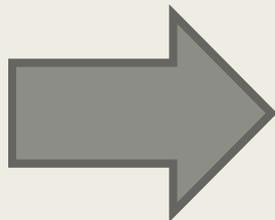


- La Loi de **réforme de notre Constitution** (S. 1429-B), ayant déjà obtenu des approbations au Parlement, prévoit des changements de la répartition des pouvoirs (art. 117) surtout là où il y avait une « compétence concurrente », parmi lesquelles **les politiques actives de l'emploi et la formation** (point o, comme 2): la formation devient compétence de l'Etat mais reste différente de l'éducation nationale !
- La réforme du marché du travail: **JOBS ACT: Loi 183 du 10/12/2014**. Introduit un modèle de *flexicurité* basé sur un équilibre entre politiques passives de soutien au revenu et politiques actives.
- La Réforme de l'Ecole (*La Buona Scuola*: https://labuonascuola.gov.it/index_en/) n. 107 du 13/07/2015 >>> alternances pour tout type de parcours (lycées, écoles techniques, écoles professionnelles)

Le nouvel Apprentissage et le système duale (D.Lgs. 15 Juin 2015, n. 81)

« vieux » Apprentissage (D.lgs 167 du 14/09/2011):

- 1) De qualification (pour les jeunes âgés 15-18; c'est l'une des modes d'accomplir l'obligation scolaire)
- 2) Professionalisant ou contrat de métier (pour les jeunes âgés 17/18-29; permet d'acquérir l'une des qualifications prévues par les contrats nationaux)
- 3) D'Haute formation ou de Recherche (pour les jeunes âgés 17/18-29)



Le 1^{er} -finalisés à obtenir un TITRE (qualification et diplôme professionnel, diplôme d'éducation secondaire supérieure et le certificat de spécialisation technique supérieure) et le 3^{ème} ont été objet d'une révision importante surtout le 1^{er} qui est fortement lié à l'expérimentation du SYSTEME DUALE en Italie

Les PILIERS de la Loi *Fornero* (**Loi 92 du 28 Juin 2012**)

- *Notion de LLL >>> introduit pour la 1^{ère} fois le concept de DROIT à la formation*
- *Les prestations « standards » ou essentielles (LEP) des services*
- La reconnaissance, validation et certification des compétences expérientielles
- L'orientation permanente
- L'intégration des services d'éducation, de formation, de l'emploi
- L'interopérabilité des banques de données

Éléments importants pour la formation continue!

Plusieurs acteurs et formations

ETAT:
Education
Nationale

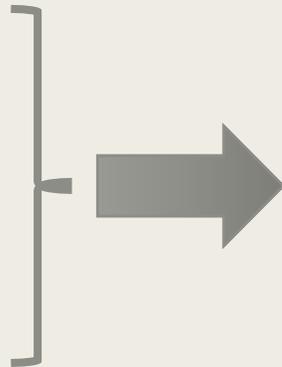


Organisation des centres d'éducation des adultes - CPIA (récupération des titres de plus bas niveaux: 1^{er} cycle, école secondaire, inférieure et supérieure, langues italiennes pour les immigrés) + collaboration locale pour les autres niveaux de formation (voir ci-dessous)

ITS (éducation technique supérieure, 1800-2000h) = niveau 5 EQF

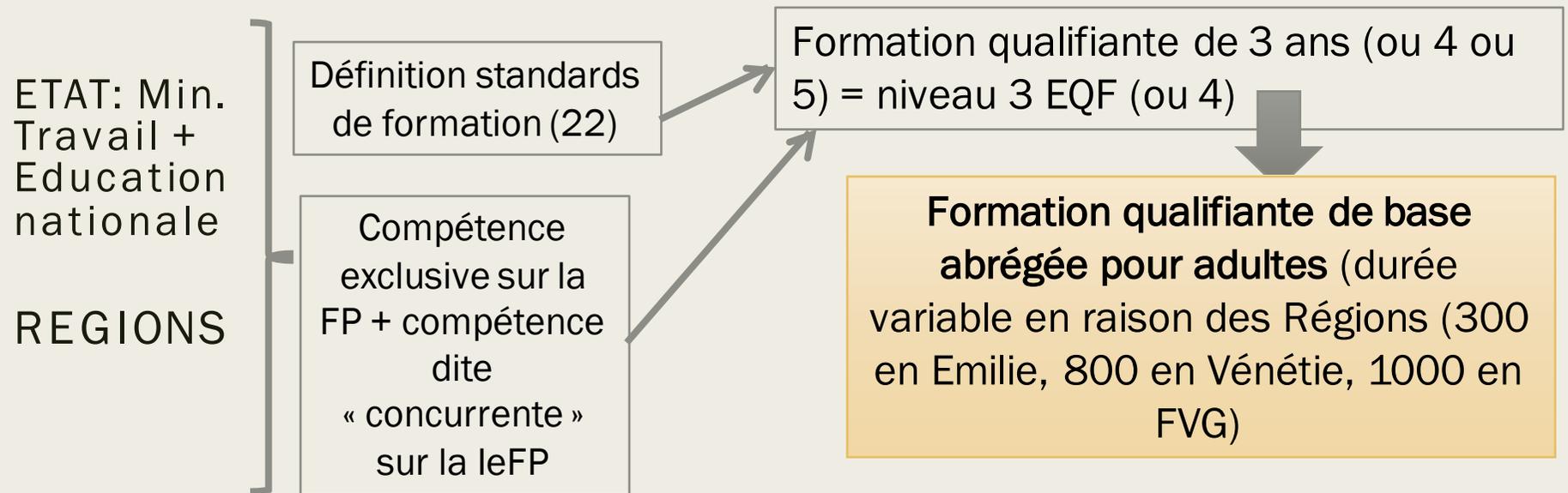
Les formations continues et permanentes (LLL) proposées par les Universités (correspondantes à moins de 60 crédits)

ETAT:
Education
Nationale
REGIONS



IFTS (éducation et formation professionnelle supérieure, 800-1000h) = niveau 4 EQF: pour jeunes et **ADULTES**

Plusieurs acteurs et formations



PLUSIEURS ACTEURS ET FORMATIONS

ETAT/Min.
Travail



Définition des
politiques

REGIONS



Organisation de
l'offre, gestion



Loi 236/1993: formations en entreprises, **mais depuis 2010 aussi pour les salariés bénéficiant d'indemnités de licenciement**

Loi 53/2000: vouchers pour payer les congés formation et/ou conciliation entre temps de travail / temps familiales

Les partenaires sociaux jouent un rôle important ici:

- Concertation des politiques,
- Définition de l'offre
- Définition des plans
- Réalisation des activités

Loi 388/2000: allocation du 0,3% des salaires pour la formations (**18 fonds interprofessionnels**). **Si non utilisés par les entreprises et en tout cas depuis 2010 à cause de la crise, des fonds ici ont été usés par les Régions pour financier les activités pour les salariés bénéficiant d'indemnités de licenciement, les personnes inscrites dans les listes de mobilités.**

PLUSIEURS ACTEURS ET FORMATIONS

REGIONS



Formations post-diplôme / post-qualifications (FSE)

Toutes les actions financées par les différents objectifs du FSE

Mesures de politiques actives

Depuis 2010 beaucoup de ressources du FSE et d'autres politiques (voir lois 236 et 288) ont été utilisées pour financer ces mesures qui, dépendant uniquement des Régions peuvent être tout à fait différentes les unes des autres à la suite de la signature des « Lignes guide pour la formation » (Etat, Régions, Syndicats)

PLUSIEURS ACTEURS ET FORMATIONS

Formations payantes
à demande
individuelles

sur base d'un VOUCHER fournis par:

La Région:
1) Catalogue Haute Formation
2) Formation permanente

Les entreprises (de normes
fonds interprofessionnels)

Formations payées directement par la
personnes (ex. un cours de langue anglaise
fait au British Council)

+ formation non formelle
organisée par les ONGs, les
associations culturelles, etc.

PLUSIEURS ACTEURS ET FORMATIONS

Etat/Minist
ère Travail
- Italia
Lavoro

Plusieurs programmes financés per le FSE (différenciés par rapport aux objectifs et le territoire (Sud).

- action de soutien à la « gouvernance »
- mesures directes au bénéfices de différents publics-cible



En collaboration
avec les Régions
et parfois les
Provinces

Publics et formations

Formations

Salariés

- FSE
- Loi 236/1999
- Loi 53/2000
- Loi 388/2000
- Fonds interprofessionnelles
- ITS et IFTS
- Université
- Cours de récupération

Publics et formations

Formations

Demandedeurs emplois, chômeurs

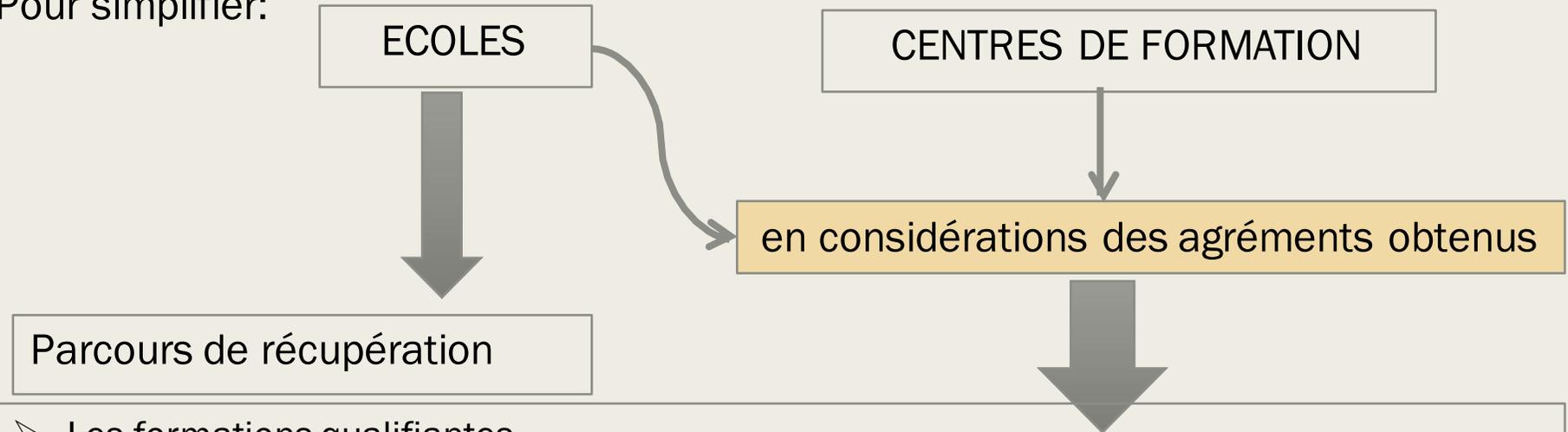
- Parcours de formation e les actions intégrées financés par le FSE
- Fonds réalloués: Loi 236/1999, Loi 388/2000 et Fonds interprofessionnelles (choix politiques depuis 2010 pour faire face à la crise économique et l'augmentation du taux de chômage et des demandes de mesures exceptionnelles de crise par les entreprises)
- IFTS (même si non en possession du titre minimum demandé encore pour aider l'accès à l'emploi et qualifier les chômeurs et demandeur d'emploi)
- Parcours de récupération
- Parcours post-diplôme, post-formation qualifiante de 3 ans (ou QBA)
- Les formations inclus dans les différents types d'apprentissages (en collaboration avec les entreprises)

Les agréments

- 1er modèle introduit en Italie en 2001 (DM 166) pour la formation et l'orientation: standards minimums communs **MAIS les systèmes et les règles sont définis sur base régionale**
 - Réformé en 2008 (Accord Etat/Régions); 5 critères sont définis:
 - *Ressources infrastructurelles et logistiques*
 - *Fiabilité économique et financière*
 - *Capacité de gestion et ressources professionnelles*
 - *Efficacité et efficience*
 - *Relations avec le territoire*
 - Différents agréments pour: orientation, formation initiale, formation supérieure, formation continue et permanente, publics faibles, services pour l'emploi (le dernier introduit)
- >>> les centres agréés sont soumis à des contrôles pour maintenir l'agrément
- Il existe un agrément aussi pour être reconnu centre de formation dans le cadre de chacun des fonds interprofessionnels

Les fournisseurs

Pour simplifier:



- Les formations qualifiantes
- Les formations qualifiantes abrégées pour les adultes
- Les mesures FSE y inclus les mesures d'accompagnement à l'emploi (tel quels les Services pour l'Emploi)
- IFTS (tandis que pour les ITS il faut faire partie d'une « Fondation » qui regroupe plusieurs acteurs)
- Les formations en entreprises
- Les formations payantes (vouchers)
- Les parcours post-diplôme / post-qualification
- Les formations pour les apprentis
- Les formations pour récupérer les titres plus bas de qualification, en collaboration avec les Centres d'Education pour les Adultes

Les centres de formation

- L'offre de formation des centres dépendent du:
 - *Contexte institutionnel*
 - *Contexte économique*
 - *Mission, stratégies et choix de l'organisation*
- Les financements publics ainsi que les fonds des lois 53 et 236 sont sur base d'Avis publics (même ceux pour la formation obligatoire pour les jeunes âgés 14-17 financée par les Régions).
- De norme, les fonds de la Loi 388 sont considérés comme « privés » pour les CFP ainsi que les « vouchers » pour la formation qui sont dépensés directement par le possesseur qui le reçoit des Régions ou des fonds interprofessionnels